

INSTALLATIONS SPORTIVES, LOISIRS ET CULTURELLES ET BANQUE DE MATERIEL TERRITOIRE DE BISCHWILLER



PROCEDURE DE DEMANDE DE RESERVATION

La mise en place et le suivi de la planification des salles et du matériel sont effectués par le Service des sports, loisirs et vie associative de la Ville de Bischwiller / 1-9 place de la Mairie / BP 10035 / 67241 BISCHWILLER CEDEX / téléphone 03.88.53.99.30 / email sports@bischwiller.com

Demande de réservation de salle

- La demande de réservation détaillée (date, horaires, nombre de personnes, objet, ...) est à adresser par courrier ou par l'intermédiaire du formulaire pré-imprimé disponible au Service des sports, loisirs et vie associative :
 - pour la Ville de Bischwiller à Monsieur le Maire de la Ville de Bischwiller ou de l'Adjoint au Maire en charge du Service des sports, loisirs et vie associative
 - pour la Communauté d'Agglomération de Haguenau Territoire de Bischwiller à Monsieur le Maire de la commune concernée ou à Monsieur GRESS Raymond, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau Territoire de Bischwiller
- Après avis de l'élu référent, celle-ci est transmise au Service des sports, loisirs et vie associative qui est chargé de la traiter, de la planifier, en fonction des disponibilités des salles.
- Un courrier réponse signé par l'élu référent, est transmis au demandeur sous forme d'un engagement de mise à disposition gratuite ou payante ainsi qu'une convention en deux exemplaires à signer, dont un exemplaire est à retourner au Service des sports, loisirs et vie associative accompagné d'une attestation d'assurance (si elle n'a pas été fournie lors d'une demande de réservation régulière).
- Concernant les modalités pratiques lors d'une réservation de salle :
 - des installations sportives, loisirs et culturelles de la Ville de Bischwiller s'adresser au Service des sports, loisirs et vie associative
 - des installations sportives, loisirs et culturelles de la Communauté d'Agglomération de Haguenau Territoire de Bischwiller s'adresser au référent de la commune concernée.

Demande de prêt de matériel

- Le matériel est attribué en fonction des disponibilités sous forme de mise à disposition gratuite ou payante, après avis soit :
 - du Maire de la Ville de Bischwiller ou de l'Adjoint au Maire en charge du Service des sports, loisirs et vie associative
 - du Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau Territoire de Bischwiller.

Toutes les demandes doivent être effectuées avec les imprimés disponibles au Service des sports, loisirs et vie associative <u>sports@bischwiller.com</u> ou sur le site <u>www.cc-bischwiller.com</u>